

Communauté de Communes du
Grand Pontarlier

VUILLECIN

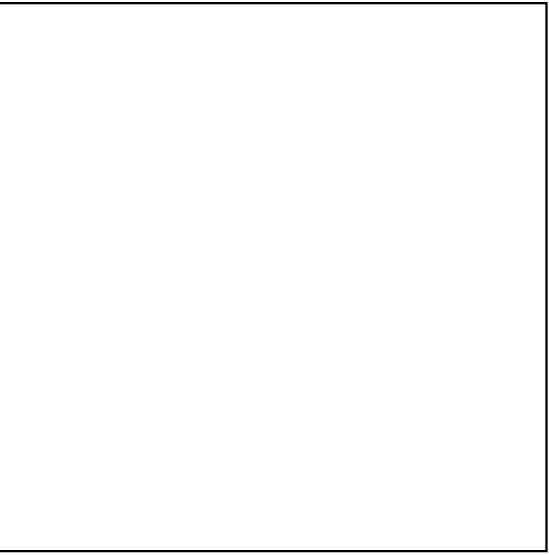
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2015

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage général - Zoom sur le bourg

Arrêté par le conseil communautaire
le



Plan au 1:2 000



Zones urbaines (U)

- UA Centre-ville historique et patrimonial de Pontarlier
- UB Faubourgs et abords du centre-ville de Pontarlier
- UBa Faubourgs résidentiels denses et discontinus de Pontarlier
- UC Centralités urbaines des villages
- UCcm Centralité urbaine de la Cluse-et-Mijoux
- UD Secteurs résidentiels peu denses
- UDcm Secteurs résidentiels peu denses de la Cluse-et-Mijoux
- UE Zone d'équipements publics ou collectifs
- Ue4 Secteur dédié à la décharge
- UJ Parcs et jardins
- UY Zone urbaine à vocation économique
- UY57 Zone urbaine à vocation économique le long de la RN57

Zones à urbaniser (AU)

- 1AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AUh Zone à urbaniser à destination d'hébergement spécialisé
- 2AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle à long terme
- 2AUy Zone à urbaniser à vocation économique à long terme
- 2AUy57 Zone à urbaniser à long terme à vocation économique le long de la RN57

Zones agricoles (A)

- A Zone agricole
- Aa Secteur dédié aux activités en lien avec l'aérodrome
- Af Secteur accueillant des activités forestières de 1ère transformation
- Ap Zone agricole protégée en raison d'une forte valeur écologique et/ou paysagère

Zones naturelles et forestières (N)

- N Zone naturelle et forestière
- Nc Secteur réservé à l'extraction de ressources naturelles (carrière, gravière)
- Nce Secteur autorisant le dépôt de matériaux inertes en respect de la protection du captage en eau potable
- Ne Secteur réservé aux équipements
- Ni Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs
- Nlt Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs à vocation touristique
- Np Zone naturelle et forestière protégée en raison de fortes sensibilités environnementales
- Nr Secteur dédié à l'accueil d'équipements de production d'énergie renouvelable

Autres prescriptions

- Limite du zonage
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé (L151-41 - 1° à 3°)

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier
pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
(L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable
- Mur, muret à protéger
- Patrimoine ponctuel à préserver

Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs
d'ordre écologique (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Haie, ripisylve
- Bosquet
- Milieu thermophile
- Zone humide
- Abords des cours d'eau

Informations complémentaires

Risques naturels

- Atlas des zones inondables
- Risque Inondation - Zone rouge PPRI
- Risque Inondation - Zone bleue PPRI
- Risque fort ou très fort de mouvement de terrain

Agriculture

- Bâtiment agricole
- Périmètre de réciprocité agricole

Autres

- Bâtiment
- Parcelle cadastrale
- Axe routier principal
- Hydrographie

Numéro	Description de l'aménagement réservé	Surface (m²)	Commune de Vuillecin
1	Accès à la zone 1AU	271	Commune de Vuillecin
2	Création d'un cheminement piéton	527	Commune de Vuillecin
3	Création d'un espace vert	533	Commune de Vuillecin
4	Accès à la zone 1AU	46	Commune de Vuillecin

